

**En décembre 2022, vous aurez la possibilité de vous exprimer. Soutenez massivement la CGT afin qu'elle puisse faire entendre nos voix.**

**Nos luttes doivent se poursuivre car les atteintes à nos valeurs sont quotidiennes. VOTRE VOIX EST PREPONDERANTE pour changer les choses !**



[www.sante.cgt.fr](http://www.sante.cgt.fr)



**Adhérer à la CGT,**  
flashez le QR code



Coordonnées du syndicat :

Fédération Santé et Action Sociale CGT  
263, rue de Paris - Case 538 - 93515  
Montreuil CEDEX - orga@sante.cgt.fr

**Élections  
professionnelles  
dans la fonction  
publique  
hospitalière**



**EDUCATEUR  
SPÉCIALISÉ (ES)  
EDUCATEUR  
DE JEUNES ENFANTS  
(EJE)  
EDUCATEUR  
TECHNIQUE  
SPÉCIALISÉ (ETS)**

**Décembre 2022, je vote CGT !**

**Les politiques gouvernementales, comme territoriales, tendent à gommer les spécificités de nos métiers. Pourtant, nous sommes indispensables au public que nous accompagnons quotidiennement.**



**RETRAITE** : La CGT revendique la retraite à 60 ans pour toutes et tous, avec un départ anticipé à 55 ans à taux plein pour celles et ceux ayant exercé un métier pénible, insalubre ou à risques.

**EMPLOI** : La CGT revendique la création de 100 000 emplois sous statut à l'hôpital, 200 000 dans les Ehpad.

Depuis 2008, notre pouvoir d'achat est en baisse constante, ce phénomène s'accélère en 2022 avec l'augmentation des prix à la consommation, l'augmentation de seulement 3,5 % du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet dernier, de même que la mise en place d'un CTI de 183 €, sont tout à fait insuffisants. Il est urgent de prendre des mesures pour protéger les professionnel·le·s de notre catégorie. La pénibilité du travail de nos professions est connue de tous (ministère, CNRAFL, établissements de santé ...).



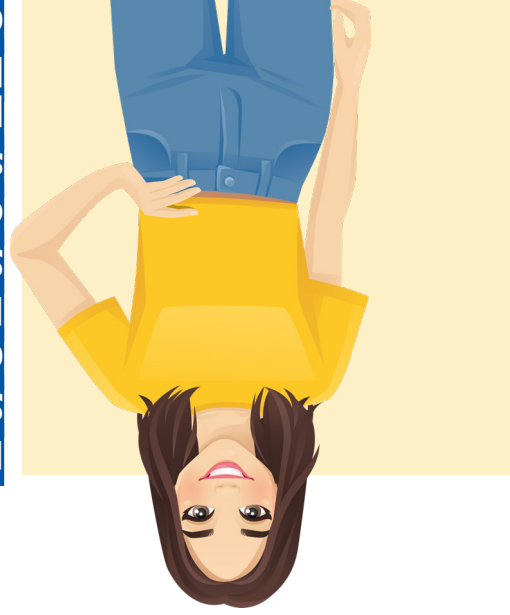
**ÉDUCATEURS SPÉCIALISÉS (ES)  
ÉDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS (EJE)  
ÉDUCATEURS TECHNIQUES SPÉCIALISÉS (ETS)**

## LA CGT REVENDIQUE :

- La reconnaissance professionnelle par une revalorisation des grilles salariales à 2 388 € bruts (2 030 € nets) dès le 1<sup>er</sup> échelon.
- La sanctuarisation et l'intégration des primes dans le salaire de base.
- Une augmentation significative du point d'indice à 6 € le point, avec une évolution suivant l'inflation des prix
- La suppression de la règle des ratios mise en place en 2001, qui freine nos carrières.
- La reconnaissance de la pénibilité par la retraite à 55 ans à taux plein.
- Tout recrutement doit respecter le statut de la FPH par la titularisation.
- Le renforcement des équipes éducatives pour améliorer les conditions de travail et l'accompagnement des usagers, en harmonie avec des projets éducatifs d'établissements sésés et bien financés.

**Décembre 2022,  
VOTEZ POUR DES CANDIDAT·E·S CGT !**

**SALAIRES** : Le gel de la valeur du point d'indice\* a entraîné un recul de notre pouvoir d'achat de 11 % depuis 2010 (20 % depuis les années 2000). La CGT revendique une AUGMENTATION IMMÉDIATE de 300 € pour tou·te·s.  
\*Qui sert à calculer les salaires (votre indice multiplié par la valeur du point).



**Nous, Éducateurs  
Spécialisés, Éducateurs  
de Jeunes Enfants et  
Éducateurs Techniques  
contribuons  
efficacement à la  
sécurité et à la santé  
physique et psychique de  
l'ensemble des personnes  
que nous accompagnons.**

Les travailleurs sociaux de la FPH ont subi durant ces quatre dernières années une aggravation de leurs conditions de travail, amplifiée par la crise sanitaire et caractérisée par un manque de personnels et un manque d'attractivité. La Loi du 6 août 2019 de transformation de la Fonction publique dans ses trois versants ne va pas améliorer cette situation. Celle-ci va préciser les carrières, favoriser la polyvalence et accentuer la déqualification de nos métiers. Le système de management instauré par cette loi a pour but de mettre en concurrence les agent·e·s-entre eux, au nom du mérite et non plus par ancienneté. C'est une transposition des dérives du secteur privé au secteur public. La perte d'identité professionnelle qui caractérise les éducateurs entraîne la déstabilisation des équipes, une diminution de la qualité des prises en charge et une perte de sens dans notre travail. Nous devons retrouver notre cœur de métier pour exercer dignement nos missions auprès d'un public de plus en plus délaissé par nos politiques.

Cette perte d'identité s'intensifiera par l'alignement des corps des métiers des travailleurs sociaux, le projet est ainsi de tirer vers le bas nos grilles indiciaires.